

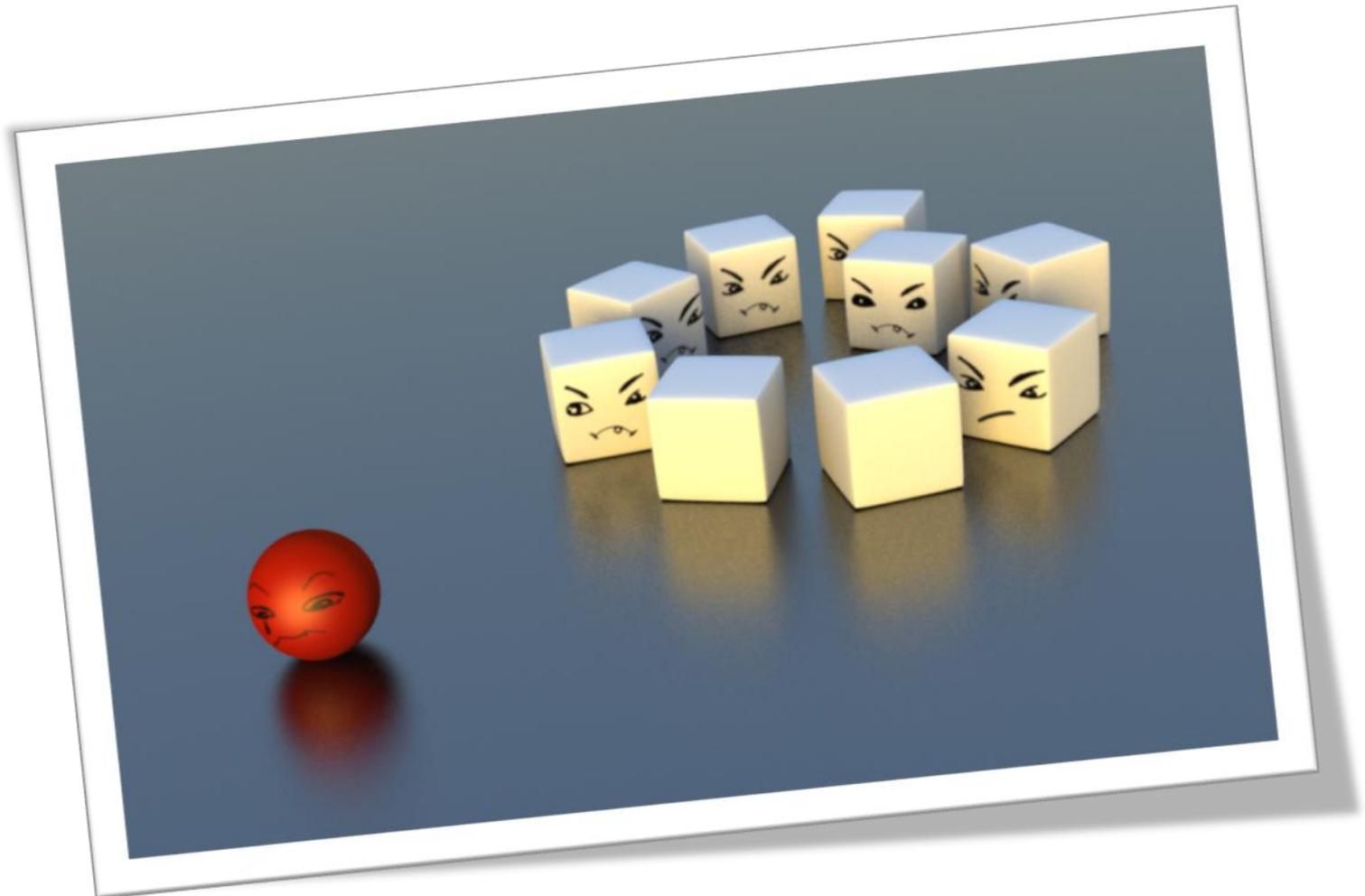
L'échange contraint

de postes de travail

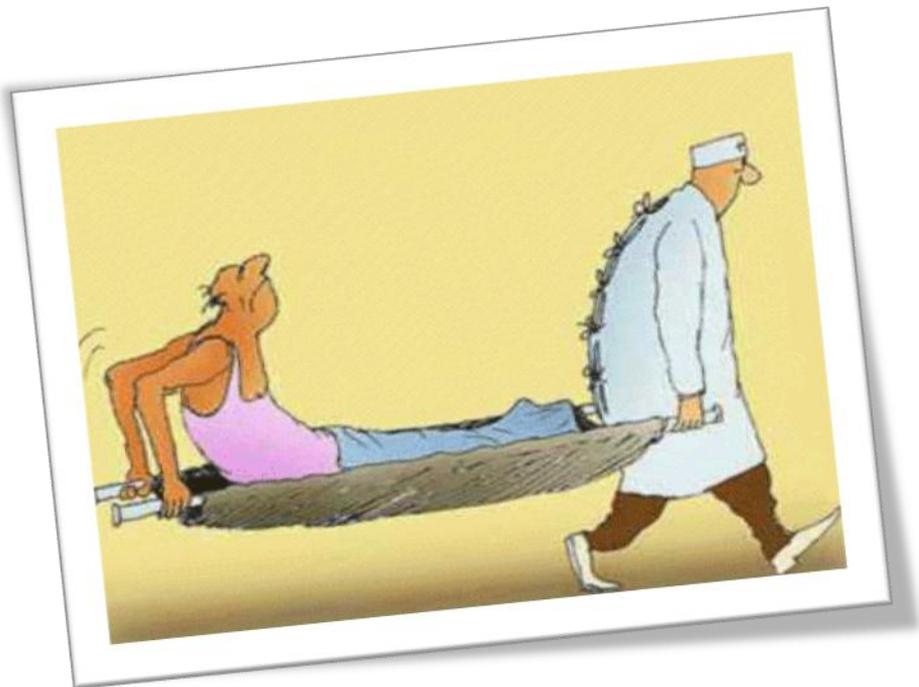


Bruno-Henri VINCENT
AJPDS – 25 avril 2013

Intangibilité du partage des tâches: machine à exclure

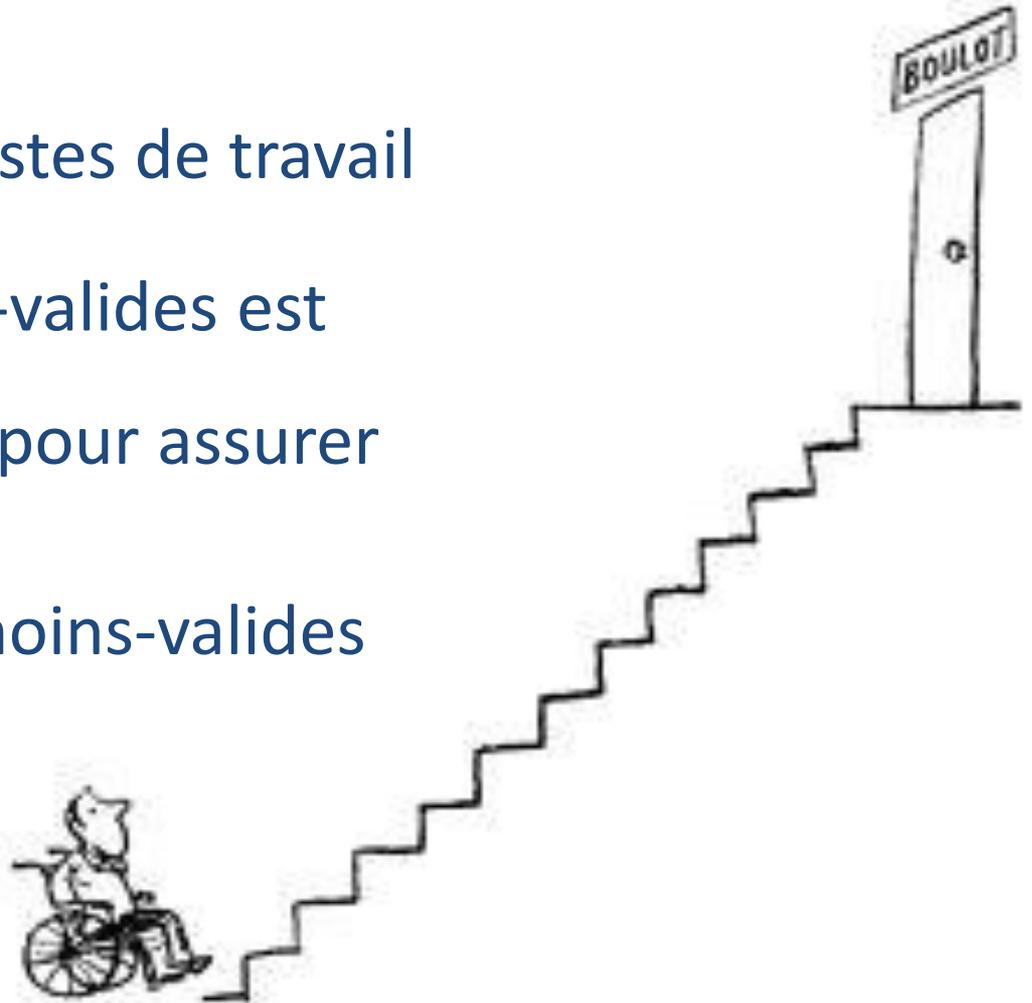


L'abus de la force majeure médicale



Le constat

Permuter des postes de travail
entre valides et moins-valides est
une méthode efficace pour assurer
l'inclusion des moins-valides



Une question

Le **droit existant**
autorise-t-il la
permutation
forcée, l'échange
contraint de poste de
travail?



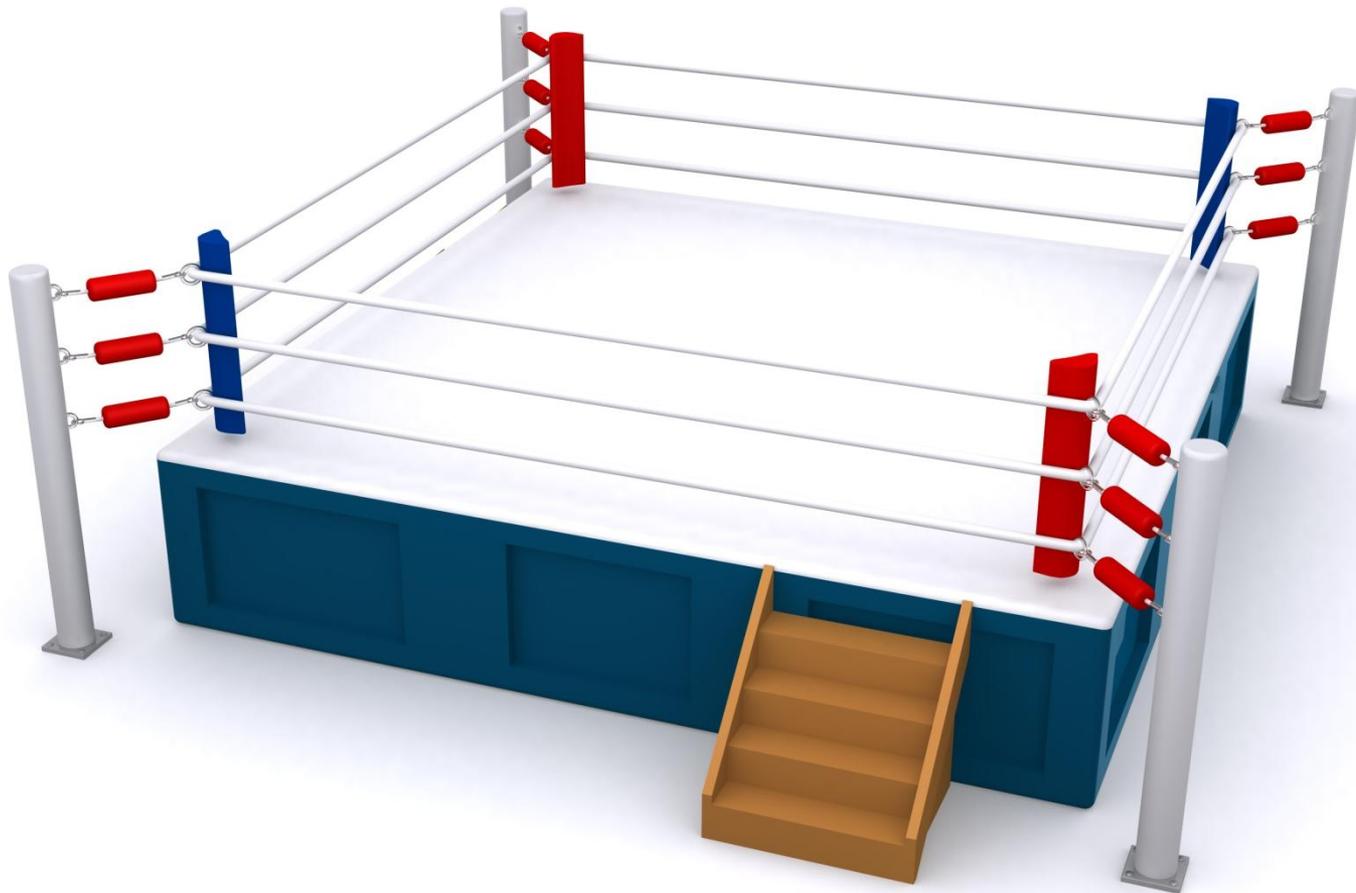
Terra incognita



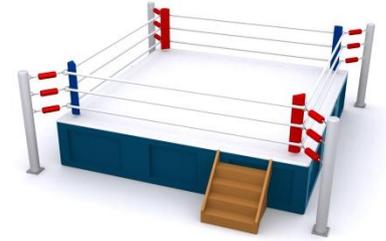
Le IUS VARIANDI



Mauvais match



Mauvais match



Employeur
« **Monsieur Picsou** »



Travailleur
« **Monsieur Droits Acquis** »

- + veiller à l'adaptation
- aucun compte à rendre
- maximisation du profit

- + gérer sa carrière
- aucune obligation de solidarité
- opportunisme

Résultat

- Forte opposition des **intérêts**
- **Climat** dur/peu de coopération
- **Bonne foi** ne prospère pas



Tout est-il dit?



La BONNE FOI

« Concept d'une rare **plasticité**, notion à **contenu variable** impliquant une délégation au juge de caractère quasi-discrétionnaire, la bonne foi est susceptible d'une **interprétation extensive** en vertu de laquelle pourraient s'imposer en définitive des **solutions analogues** à celles qu'eût impliquées la **conception institutionnelle** »



M. Jamouille

Devoir d'inclusion et bonne foi



Droits de l'Homme et libertés fondamentales



Egalité de traitement



Art. 26 Charte communautaire des droits sociaux:
obligation de prendre les mesures appropriées
en faveur de l'inclusion des travailleurs âgés ou
handicapés

Devoir d'inclusion et bonne foi



La bonne foi n'est-elle pas le **vecteur juridique** qui transpose dans la relation de travail l'**obligation** personnelle de chaque travailleur de **collaborer activement**, y compris par des renoncements raisonnables, **au devoir d'inclusion** du travailleur inapte?

L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ



L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ

- Existe en droit social

- Trib. Trav. Charleroi 10.02.1986, *C.D.S.*, 1987, p.154: non paiement de P.F.A. par Cockerill-Sambre. Mise en jeu de la survie de l'emploi du bassin industriel en regard de l'obligation légale

- Voy. également Obs. H. Funck , *C.D.S.* 1987, p.156

- P. Wéry, « L'état de nécessité et l'émission de la faute contractuelle », *Rev. Rg. Droit*, 1987, p.109

- Exonère de la faute contractuelle

- absence de faute de l'employeur: la difficulté rencontrée ne peut être la conséquence de l'incurie patronale

- lien de causalité nécessaire → quid en cas de pluralité de travailleurs en concurrence pour céder le poste?

CONCLUSIONS



